

Paris, le 14 février 2025

## Loi Attal : majorité gouvernementale signée avec l'extrême droite !

À l'appel du SNPES-PJJ/FSU et de la CFDT/Interco, des personnels de la PJJ étaient présent.es hier devant l'Assemblée nationale. Des militant.es du SNPES-PJJ/FSU ont également pu assister, dans l'hémicycle, à une partie des débats sur la PPL Attal. Les rassemblements devant plusieurs tribunaux judiciaires en région ont aussi permis de démontrer que les résistances au projet de loi Attal se construisent et allaient devenir de plus en plus importantes.

Durant cette séance, nous avons assisté, effaré.es, à une alliance objective entre une grande partie de la formation du gouvernement, la droite et le Rassemblement national, pour soutenir une revendication historique de l'extrême-droite. L'atténuation des peines pour les mineur.es, principe fondamental de la justice des enfants datant du code pénal de 1791, aura survécu à l'Empire, au régime de Vichy et à l'occupation, mais pas au gouvernement Bayrou/Macron, sous couvert de son Garde des Sceaux complice. Au cœur de ces débats, la mort d'un enfant a été la pierre angulaire d'une instrumentalisation macabre et l'argument d'autorité brandi systématiquement par tous les groupes parlementaires partisans du texte. Pour imposer leur vision autoritaire et rétrograde, ils n'ont pas hésité. Ni à salir la mémoire des victimes de ces drames, ni à fouler au pied la souffrance de leurs familles.

Pour soutenir ce texte démagogique, les interventions à la tribune du camp présidentiel, de la droite et de l'extrême droite n'ont été qu'une litanie de mensonges, d'informations tronquées et de caricatures, bien loin d'un débat serein et constructif sur la justice des mineur.es.

Justice de classe, justice de priviléges. L'heure est désormais à l'atténuation de peine pour responsabilité publique alors que les mêmes qui fustigent les mineur.es, s'indignent d'une potentielle inégalité de Marine Le Pen dans les affaires où elle est mise en examen. Le spectacle de ces parlementaires instrumentalisant sans honte le sort d'un enfant mort nous a choqués. Que dire des séances d'hilarité indignes de certain.es élu.es...

Dans cette séquence, le Garde des Sceaux s'est montré particulièrement déplorable. Il ne défendra pas les services de la Protection judiciaire de la jeunesse face aux attaques dont elle fait régulièrement l'objet et osera même affirmer que la DPJJ a les moyens de ses ambitions. Après le plan social et la crise institutionnelle que notre administration vient de traverser, les professionnel.les apprécieront ...

Si on nous avait laissé entendre, dans nos échanges avec son conseiller justice/enfance, qu'il ne soutiendrait pas l'article 5 de la PPL Attal (concernant l'abandon de l'atténuation de peine pour les jeunes de plus de 16 ans en récidive) il s'est avéré être, en réalité, son principal défenseur. Dès le deuxième jour des débats, le ministre à fait siens l'intégralité des arguments populistes avancés par le Rassemblement national.

Au quatrième rang, cravate verte, un député du groupe Rassemblement national synthétisera la teneur des débats en une interpellation : « Vous aussi vous êtes d'extrême droite maintenant M. Attal ». Le gouvernement aura au moins soutenu une vérité : l'alliance de gouvernement qui se dessine aujourd'hui.

L'ensemble du monde de la justice, de l'éducation et du social est vent debout contre cette proposition de loi. Il s'agit, pour le camp réactionnaire, d'une entrée stratégique pour parvenir à briser les mécanismes législatifs qui, au regard de leur vulnérabilité particulière, protègent les enfants et les adolescent.es jusqu'à leur majorité.

À l'heure où des accusations de complicité concernant des faits supposés de non-assistance, voire de complicité dans des faits de violences à l'égard des enfants, éclaboussent le Premier ministre, nous ne pouvons tolérer qu'on puisse considérer les enfants comme des « adultes miniatures », balayant du revers de la main les enseignements des sciences de l'éducation et de la psychologie de l'enfant.

Ne nous y trompons pas ! L'avenir de notre institution se joue aujourd'hui. C'est un basculement historique majeur auquel nous sommes en train d'assister. Les enfants et adolescent.es les plus vulnérables en seront les premières victimes. Nous nous mobiliserons pour soutenir avec force et détermination notre soutien aux valeurs constitutionnelles qui fondent la justice des enfants et invitons toutes et tous les professionnel.les de la PJJ et les organisations syndicales de la PJJ et de la justice à nous rejoindre dans ce combat !

**Le SNPES-PJJ/FSU va proposer à l'ensemble des organisations syndicales de se réunir pour créer les conditions d'une mobilisation massive et d'une journée de résistance et de lutte.**